

Faits saillants

GREENPEACE

PROTÉGER LA NATURE, PROTÉGER LA VIE LOI SUR LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ : UN RAPPORT DE GREENPEACE CANADA

Les systèmes de soutien de la vie naturelle et la faune s'effondrent

En préparation aux discussions de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui se dérouleront à Montréal à la fin de l'année, Greenpeace Canada a analysé le cadre législatif de la protection de la nature au Canada. Sur la base de cette analyse, nous publions un nouveau rapport soulignant les principales lacunes des lois existantes et demandant une nouvelle loi sur la nature et la biodiversité.

Le gouvernement fédéral n'a certainement pas tenu ses promesses antérieures en matière de biodiversité et de protection de la nature, mais maintenant le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Steven Guilbeault, a une occasion sans précédent pour remédier à la situation.

Principales conclusions : le système de lois et de politiques est défaillant

1. **Engagements non respectés** : Le Canada [n'a pas respecté](#) les engagements internationaux pris dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique de 1992, et les objectifs fixés dans le cadre du Protocole d'Aichi de 2010. Il a également failli à son objectif d'intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans tous les plans municipaux du Canada.
2. **Des lois défaillantes** : Un éventail déconcertant de lois et de politiques fédérales et infranationales [donnent la priorité](#) au développement des ressources et n'offrent qu'une protection fragmentée et inadéquate des espèces et des écosystèmes. La loi fédérale sur les espèces en péril (LEP) [n'est pas efficacement mise en œuvre](#). [La Nouvelle-Écosse](#) est la seule province à disposer d'une loi (bien que faible) sur la biodiversité, et plusieurs provinces n'ont pas de loi autonome sur les espèces en péril, y compris [la Colombie-Britannique](#), la province la plus riche en biodiversité au Canada. L'Ontario a récemment [affaibli](#) sa *Loi sur les espèces en voie de disparition* (LEV)
3. **Cadre colonial** : Le Canada a été fondé sur des terres autochtones volées, qui ont été les territoires de nombreux peuples autochtones depuis des temps immémoriaux. À l'échelle mondiale, on estime que les terres habitées par les peuples autochtones contiennent [80 %](#) de la biodiversité restante de la planète. Les défenseurs-seuses des terres autochtones [sont souvent criminalisés-ées](#) pour leurs activités, tandis que les injonctions à leur égard sont devenues [« un outil du colonialisme »](#).
4. **Conservation pour le carbone** : les plus grands pollueurs du monde [se précipitent](#) pour utiliser la nature pour obtenir des « compensations carbone », soit une forme de crédit qui leur permet de continuer à émettre des gaz à effet de serre. Ils le font généralement en payant d'autres personnes pour planter des arbres ou protéger des forêts de l'exploitation en échange de l'autorisation

de continuer à polluer l'atmosphère. Récemment, le gouvernement fédéral [a annoncé](#) un nouveau système encadrant cette fausse « solution » aux changements climatiques.

Légiférer pour changer le système: une loi sur la nature et la biodiversité

À la lumière de cette crise écologique sans précédent et de ce système législatif défaillant, nous insistons qu'une solution législative s'impose de toute urgence. L'objectif et les principes d'une loi efficace et équitable sur l'environnement et la biodiversité seraient les suivants :

1. Des objectifs assortis de plans pour enrayer la perte de biodiversité

Le Canada cherche à préserver 30 % de ses terres et de ses eaux d'ici 2030, et adoptera bientôt de nouveaux objectifs dans le cadre de la CDB. La loi devrait clarifier ce qu'implique une telle protection, et mettre le Canada sur la voie de sa réalisation. Les progrès vers la protection de 30 % et au-delà devraient inclure : des espaces protégés, une connectivité structurelle entre eux, et le rétablissement complet des espèces en danger et menacées. La participation du Canada sera essentielle puisqu'il abrite environ un quart des zones humides et des forêts boréales de la planète, 20 % de son eau douce et le plus long littoral du monde.

2. Accès et équité

Pour résoudre la crise de la nature, nous devons promouvoir l'inclusion de manière à ce que tous puissent à la fois découvrir le monde naturel et contribuer à sa restauration. Une législation efficace permettrait aux gens de jouir de l'environnement plutôt que d'en entraver l'accès pour certaines communautés.

3. Décoloniser la nature

La loi devrait renforcer l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, reconnaître et permettre les droits souverains des peuples autochtones à gérer les zones protégées, à rétablir les espèces en péril et à gérer les espèces culturellement importantes et récoltées dans les territoires traditionnels.

4. Rapports transparents

En vertu de cette loi, le ministre de l'Environnement préparerait et déposerait au Parlement des rapports annuels d'avancement et d'évaluation afin d'informer le public des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs pour 2030 et après 2030, en indiquant si les objectifs intermédiaires ont été atteints.

5. Reddition de comptes

La loi devrait prévoir un recours pour le public si le gouvernement ne fournit pas un contenu ou des explications suffisantes dans un plan ou dans un rapport exposant des mesures correctives en cas de non-respect d'un objectif.

Statistiques :

Selon [un rapport](#) historique publié en 2019 par La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), la nature et la faune disparaissent à un rythme sans précédent dans l'histoire de l'humanité. [Un million d'espèces](#) sont menacées d'extinction dans le monde. Par conséquent, comme le conclut [une étude réalisée en 2022](#) par 50 chercheurs·ses de 23 pays, un changement radical est désormais nécessaire pour mettre un terme à la destruction des écosystèmes et sauver la planète de l'extinction massive des espèces causée par l'humain.

Au Canada, [1 231 espèces](#) sont inscrites sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril*. Les populations d'espèces en péril ont encore diminué [de 59 %](#) depuis 1970. En réponse à cette crise croissante, le gouvernement libéral [s'est engagé](#) à protéger 30 % des terres et des eaux à l'échelle nationale d'ici 2030, ainsi qu'à financer certaines mesures de conservation autochtones. L'engagement de protéger 30 % de l'environnement d'ici 2030 est une solution importante, bien que partielle. Des objectifs ambitieux, sans engagements sérieux de mise en oeuvre, seront insuffisants pour faire face aux menaces multiples responsables de l'extinction des espèces et de la destruction environnementale. Une loi sur la nature et la biodiversité peut jouer un rôle important dans la solution.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Dina Ni (elle), Conseillère en communications, Greenpeace Canada,
dina.ni@greenpeace.org, +1 416 820-2148

Zoryana Cherwick (elle), Spécialiste en communications, Ecojustice
zcherwick@ecojustice.ca, + 1 800-926-7744 ext. 277